



CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'AVEYRON
Immeuble Le Sériat – Saint-Cyrice Etoile – 10, rue du Faubourg Lo Barri – 12 000 RODEZ
Tél : 05 65 73 61 60 - Fax : 05 65 73 61 61

**Arrêté portant répartition des sièges au conseil d'administration
du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de l'AVEYRON**

**LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE L'AVEYRON**

VU :

- Le Code général de la fonction publique, notamment les articles L452-1 à L452-48,
- Le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,
- L'arrêté du 27 avril 2026, fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations au conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de l'Aveyron,
- Le nombre de fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet et à temps non complet des catégories A, B, C employés par les communes et les établissements publics locaux affiliés au Centre de Gestion de l'Aveyron déterminant le nombre de voix attribué à chaque électeur,

ARRETE

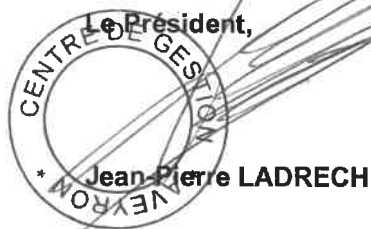
ARTICLE 1 : La répartition des sièges au conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de l'Aveyron s'établit comme suit :

- Représentants des communes affiliées : **17 sièges**
- Représentants des établissements publics locaux affiliés : **3 sièges**
- Représentants du collège spécifique : **4 sièges**
 - o Commune de Millau : **2 sièges**
 - o CCAS de Millau : **2 sièges**

ARTICLE 2 : Le Directeur Général du Centre de Gestion est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à Madame la Préfète de l'Aveyron et affiché dans les locaux du Centre de Gestion.

Fait à Rodez, le 27 avril 2026

Le Président,

Jean-Pierre LADRECH

LE PRESIDENT

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.